

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1987 B 01287

Numéro SIREN : 340 556 489

Nom ou dénomination : SOCIETE DE DISTRIBUTION ARESIENNE

Ce dépôt a été enregistré le 08/04/2019 sous le numéro de dépôt 6236



SAS SOCIETE DE DISTRIBUTION ARESIENNE

ROUTE DE BORDEAUX
LIEU DIT LA MONTAGNE
33740 ARES

DOSSIER FINANCIER

Période du 01/10/2016 au 30/09/2017

Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de Bordeaux

Le 08 AVR. 2019

sous le N°

6236

<i>Attestation</i>	1
<i>Synthèse</i>	2
<i>Soldes Intermédiaires de Gestion</i>	3
<i>Soldes Intermédiaires 5 périodes</i>	4
<i>Chiffres clés de l'entreprise</i>	5
<i>Tableau de Financement</i>	6
— BILAN & COMPTE DE RESULTAT —	
<i>Bilan Actif</i>	7
<i>Bilan Passif</i>	8
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	9
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	10
— ANNEXE —	
<i>Principes, Règles et Méthodes comptables</i>	11
<i>Tableau des résultats sur 5 ans</i>	16
<i>Capital social</i>	17
<i>Variations des capitaux propres</i>	18
<i>Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi</i>	19
<i>Immobilisations Incorporelles</i>	20
<i>Fonds commercial</i>	21
<i>Immobilisations Corporelles</i>	22
<i>Immobilisations Financières & Autres actifs financiers</i>	23
<i>Mali technique sur immobilisations</i>	24
<i>Amortissements</i>	25
<i>Location Financement</i>	26
<i>Provisions</i>	27

COMPTES APPROUVÉS
PAR L'AGOA

du 23 mars 2018

Thierry ESPIÉ
Expert comptable

BILAN & COMPTE DE RESULTAT

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Thierry ESPIÉ
Expert comptable

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		30/09/2017			30/09/2016
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	82 418	71 586	10 832	4 245
	Fonds commercial (1)				979 778
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	19 514	15 564	3 950	4 400
	Constructions	593 760	593 760		
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	2 058 513	1 884 524	173 989	261 697
	Autres immobilisations corporelles	246 892	218 883	28 009	35 663
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	6 525 259	257 114	6 268 145	5 290 004
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	837 881		837 881	813 246
	Prêts	34 161		34 161	34 161
	Autres immobilisations financières	1 221 740		1 221 740	1 192 811
	TOTAL (II)	11 620 139	3 041 431	8 578 708	8 616 006
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	22 687		22 687	28 792
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	5 036 679	59 267	4 977 412	4 794 294
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	56 143	784	55 358	54 473
	Autres créances	3 221 533	14 600	3 206 933	3 101 839
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	3 233		3 233	3 233
	DISPONIBILITES	2 375 796		2 375 796	2 778 778
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	154 539		154 539	151 909
	TOTAL (III)	10 870 611	74 651	10 795 959	10 913 318
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		22 490 750	3 116 082	19 374 667	19 529 323
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				38 660	32 371
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

30/09/2017

30/09/2016

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	903 050	903 050
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	90 305	90 305
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	5 813 432	4 726 090
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	1 476 254	1 701 417
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	8 283 042	7 420 861
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	98 831	157 099
	Provisions pour charges	303 037	306 806
	Total des provisions	401 868	463 905
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 623 837	5 141 431
	Emprunts et dettes financières divers	690 915	424 529
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	39 803	38 792
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 113 689	3 656 371
	Dettes fiscales et sociales	2 119 184	2 287 054
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	102 328	96 381
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	10 689 757	11 644 557
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	19 374 667	19 529 323
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		1 476 254,40	1 701 416,57
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		8 373 718	9 045 726
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		129 261	1 061 398

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

30/09/2017

30/09/2016

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	39 387 540		39 387 540	40 004 162
	Production vendue (Biens)	4 010 369		4 010 369	4 209 234
	Production vendue (Services et Travaux)	699 059		699 059	689 628
	Montant net du chiffre d'affaires	44 096 968		44 096 968	44 903 023
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			19 373	3 000
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			153 120	228 443
	Autres produits			190 711	154 118
	Total des produits d'exploitation (1)			44 460 173	45 288 584
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			30 928 598	31 518 868
	Variation de stock			(237 926)	(120 252)
	Achats de matières et autres approvisionnements			203 783	310 813
	Variation de stock			6 105	1 833
	Autres achats et charges externes			4 356 954	4 313 290
	Impôts, taxes et versements assimilés			898 531	851 861
	Salaires et traitements			4 154 560	4 147 492
	Charges sociales du personnel			1 361 697	1 631 846
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			113 224	109 311
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations			61 651	10 243
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				98 831
	Autres charges			33 190	104 977
	Total des charges d'exploitation (2)			41 880 366	42 979 112
RESULTAT D'EXPLOITATION				2 579 806	2 309 472

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

30/09/2017

30/09/2016

RESULTAT D'EXPLOITATION		2 579 806	2 309 472
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	2 038	250 686
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)	7 411	7 338
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	6 054	7 811
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	44	511
Total des produits financiers		15 547	266 347
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 636	23 533
	Intérêts et charges assimilées (4)	69 138	21 447
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		70 774	44 980
RESULTAT FINANCIER		(55 227)	221 367
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		2 524 579	2 530 839
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	6 179	
	Sur opérations en capital	155 617	10
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	13 884	27 300
	Total des produits exceptionnels	175 680	27 310
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	10 654	28 608
	Sur opérations en capital	155 968	473
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		25 239
	Total des charges exceptionnelles	166 622	54 319
RESULTAT EXCEPTIONNEL		9 057	(27 009)
PARTICIPATION DES SALAIRES		420 730	455 912
IMPOTS SUR LES BENEFICES		636 652	346 501
TOTAL DES PRODUITS		44 651 399	45 582 241
TOTAL DES CHARGES		43 175 145	43 880 825
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 476 254	1 701 417
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			251 280
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

ANNEXE

AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Thierry ESPIÉ
Expert comptable

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Le bilan de l'exercice présente un total de 19 374 667 euros. Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de 44 651 399 euros et un total **charges** de 43 175 145 euros, dégageant ainsi un **résultat** de 1 476 254 euros. L'exercice considéré débute le 01/10/2016 et finit le 30/09/2017. Il a une durée de 12 mois.

Règles générales d'établissement des comptes

Les comptes annuels au 30/09/2017 ont été établis dans le respect des dispositions du règlement comptable ANC 2014-03 et des articles L123-12 et suivants du code de commerce. Les conventions comptables générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux conventions suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices ;
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, et sauf les exceptions prévues par la réglementation, est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Les comptes sont présentés en euros sauf indication contraire.

Modification des règles de présentation et/ou d'évaluation

Aucun changement significatif de méthode comptable ou de présentation des comptes annuels n'est à signaler.

Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêt des présents comptes.

Application de prescriptions comptables ne fournissant pas une image fidèle

Aucune des règles comptables, méthodes d'évaluation ou de présentation des opérations de l'entité n'est susceptible d'induire le lecteur en erreur en ne lui fournissant pas une image fidèle.

Circonstances nuisant à la comparabilité des informations communiquées

Sauf circonstances exceptionnelles mentionnées sous la note "Informations Complémentaires", il n'existe aucune circonstance qui empêche de comparer d'un exercice à l'autre les postes du bilan et/ou du compte de résultat.

Réévaluation

L'entité n'a procédé à aucune réévaluation de ses actifs corporels et financiers

Estimations, appréciations, hypothèses

La préparation des états financiers requiert l'utilisation d'estimations, appréciations et hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, de passifs, de charges ou de produits. Les hypothèses sont par nature incertaines, aussi, les réalisations qui seront ultérieurement constatées dans les comptes pourront s'écarter des estimations retenues.

Ces estimations, appréciations et hypothèses sont arrêtées de manière à prendre en considération l'expérience passée, intégrer des facteurs pertinents et raisonnables en regard des conditions économiques et juridiques des situations d'espèce.

Ces estimations, appréciations et hypothèses sont établies sur la base d'informations disponibles à la date d'arrêt des comptes.

Provisions pour risques et charges

Dans le cadre de la marche normale de ses affaires, l'entité peut être engagée dans des procédures judiciaires ou administratives.

La Direction de l'entité, après étude de chaque situation, a procédé à la constatation d'une provision pour risques ou charges dont la valeur représente la sortie de trésorerie envisagée sur la base de ces informations.

La Direction ne prend pas en considération les éventuels droits à remboursement.

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations - Généralités

Les règles comptables relatives à la définition, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs conduisent à apprécier la décomposition des immobilisations en composants. Ces derniers représentent les éléments significatifs d'une immobilisation ayant une durée d'utilisation nettement différente de l'immobilisation prise dans son ensemble.

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Ce poste comprend pour l'essentiel :

- les logiciels,
- les fonds commerciaux et droits au bail acquis,

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les dépenses courantes de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées.

En application de l'approche par composants, l'entreprise utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilisation différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Titres de participation et créances rattachées

Les titres de participation sont constitués des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice, ou d'y exercer une influence notable, ou qui sont jugés utiles à réalisation des activités de l'entité.

À toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquiescer. Les éléments suivants peuvent être pris en considération pour estimer la valeur d'utilité : rentabilité et perspective de rentabilité, capitaux propres, perspective de réalisation, conjoncture économique, cours moyens de bourse du dernier mois, ainsi que les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction d'origine.

Les créances rattachées à des participations sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

Autres immobilisations financières

Figurent essentiellement dans ce poste les dépôts et cautionnement versés lors de la signature des baux des locaux loués pour les magasins ainsi que les titres, autres que les participations, que l'entreprise a l'intention de conserver durablement ainsi que diverses autres avances de fonds effectuées, notamment auprès d'entités du mouvement E. Leclerc.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont des titres acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance. Elles sont comptabilisées pour leur prix d'acquisition.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée d'utilité estimée correspondant à la consommation de avantages économiques attendus.

La différence d'amortissement constatée entre la durée d'utilité (économique) et la durée d'usage (fiscale) est prise en considération par la comptabilisation d'un amortissement dérogatoire.

Suramortissement de 40% de l'article 39 decies du CGI. Cette aide fiscale est comptabilisée au fur et à mesure de l'utilisation des biens concernés. Elle ne fait l'objet d'aucune actualisation ni imposition différée.

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Lorsqu'une immobilisation est destinée à être vendue, ou lorsqu'elle n'a plus de potentiel, elle est testée à son seul niveau. Dans ce cas, lorsque sa valeur nette comptable est significativement supérieure à sa valeur actuelle estimée, la valeur nette comptable de l'immobilisation est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur actuelle.

Dans les autres cas, les immobilisations corporelles et incorporelles sont regroupées pour être testées. Le groupe d'actifs au niveau duquel est réalisé le test de dépréciation est déterminé en fonction du mode de gestion et de suivi des activités de l'entité, à savoir dans le cas de l'entreprise, au niveau de chaque secteur d'activité.

Les groupes d'actifs auxquels est affecté un fonds commercial non amorti sont testés au moins une fois par an. Les autres groupes d'actifs sont testés s'il existe un indice de perte de valeur à la clôture.

Pour les actifs destinés à être conservés et utilisés, la valeur actuelle est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'usage, celle-ci correspondant à la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la direction.

Pour les actifs destinés à être cédés, la valeur actuelle est déterminée sur la base de la valeur vénale, celle-ci est appréciée par référence aux prix de marché.

Lorsque la valeur actuelle du groupe d'actifs est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. Elle est comptabilisée en priorité en réduction de la valeur comptable du fonds commercial (le cas échéant). Le résiduel est affecté aux autres actifs du groupe d'actifs.

La reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture. Une dépréciation constatée sur le fonds commercial est définitive.

Amortissements dérogatoires

En complément de l'amortissement économique constaté en diminution de la valeur brute des actifs, un amortissement dérogatoire, classé au bilan en provisions réglementées, est constaté à chaque fois que les durées fiscalement admises sont inférieures aux durées d'utilisation comptables.

La contrepartie des opérations constatées au titre des amortissements dérogatoires est comptabilisée en résultat exceptionnel, aux postes « Dotations/Reprises aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions ».

Mali technique

Le mali technique de fusion correspond, à hauteur de la participation antérieurement détenue :

1/ Aux plus-values latentes sur éléments d'actif comptabilisés ou non dans les comptes de l'absorbée, et évaluées de manière fiable. Ces éléments incluent, le cas échéant, un fonds commercial dès lors que ce dernier peut être évalué de manière fiable.

Le fonds commercial peut inclure par exemple des éléments découlant de la prise de contrôle de la société absorbée par la société absorbante si ces derniers sont justifiés par des avantages attendus.

2/ Déduction faite des passifs non comptabilisés dans les comptes de l'entité absorbée en l'absence d'obligation comptable (par exemple provisions pour retraites, impôts différés passifs etc.).

Conformément au règlement ANC 2015-06 le mali technique est comptabilisé en fonction des différentes natures d'actifs sous-jacents afin de faciliter son suivi dans le temps compte tenu des nouvelles règles d'amortissement prévues à l'article 745-7 du règlement ANC 2014-03.

En conséquence, le mali technique est comptabilisé dans les catégories suivantes :

- Mali de fusion sur actifs incorporels,
- Mali de fusion sur actifs corporels,
- Mali de fusion sur actifs financiers
- Mali de fusion sur actif circulant.

Cette présentation par catégorie d'actifs résulte de l'affectation effectuée conformément à l'article 745-5 du règlement ANC 2014-03.

L'article 745-7 du règlement ANC 2014-03 fixe le principe d'amortissement du mali. Le mali technique suit les règles

Principes, Règles et Méthodes Comptables

d'amortissement de l'actif sous-jacent sur lequel porte la plus-value. Ainsi, la quote-part de mali affectée à un terrain ou à des titres n'est pas amorti mais fait l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation conformément à l'article 745-8 du présent règlement. La quote-part de mali résiduelle affectée à un fonds commercial suit les règles d'amortissement du fonds commercial.

La quote-part de mali affectée à des actifs amortissables comme des brevets ou des outillages est amortissable sur la durée d'utilisation résiduelle des actifs.

Il en résulte que le mali peut être pour partie amortissable et pour partie non amortissable selon les actifs sous-jacents auxquels il est affecté.

L'article 745-8 du règlement ANC 2014-03 fixe le principe de dépréciation du mali.

L'article 745-9 du règlement ANC 2014-03 fixe le principe de comptabilisation des amortissements et de dépréciation du mali dans des comptes spécifiques par catégorie d'actif.

Opérations en devises - Écarts de conversion

Les charges et produits en devises sont comptabilisés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Ecart de Conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues des collectivités publiques et organismes assimilés au titre des biens immobilisés sont portées au poste «...Subventions d'investissement...» (présenté au sein des capitaux propres) et reprises au compte de résultat proportionnellement à l'amortissement des biens concernés.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le cas échéant, les créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse. Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires, hors taxes, intègre les ventes réalisées dans les magasins et entrepôts, sur les sites internet, et diverses prestations réalisées par les établissements.

Les produits de ces activités sont évalués pour leur contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales ou rabais et des taxes relatives aux ventes. Ils sont reconnus comme suit :

- Les ventes de biens sont comptabilisées dès la livraison aux clients et lorsque la propriété des biens leur a été transférée ;
- Les prestations de services, telles que les services attachés directement à la vente de biens ou les prestations réalisées envers des fournisseurs, sont comptabilisées sur la période où les services sont rendus.

Les avantages accordés à la clientèle des particuliers pour leurs achats au détail sous forme de bons d'achats manuels ou crédités sur leur carte de fidélité sont constatés immédiatement en réduction sur vente. L'utilisation de la carte de fidélité n'a d'effet que les sommes encaissées au jour de ladite utilisation.

Les réductions sur ventes accordées aux clients à la demande des fournisseurs dans le cadre d'un partenariat commercial sont inscrites à l'actif jusqu'à leur remboursement pour les fournisseurs.

Ventilation du chiffre d'affaires par catégories d'activités et/ou par marchés géographiques (PCG art 833-14)

Cette information n'est pas communiquée en raison des préjudices qui pourraient résulter de cette divulgation.

Résultat courant

Le résultat courant résulte des produits et des charges afférents aux activités ordinaires de l'entité, ainsi que des éléments se situant dans le prolongement de celles-ci.

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Résultat financier

Le résultat financier résulte des produits et des charges afférents aux activités de financement et d'investissement dans des titres financiers. Il comprend également les dotations et reprises sur dépréciations d'actifs financiers et/ou pour risques et charges d'ordre financier.

Résultat exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les produits et les charges qui ne relèvent pas par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif des activités courantes de l'entité.

Reprises exceptionnelles d'amortissements

L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle d'amortissements à l'exception éventuelle des reprises d'amortissements dérogatoires.

Effectif

Le règlement ANC 2016-07 du 4/11/2016, homologué par arrêté du 26 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 28 décembre 2016, a modifié les conditions d'information de l'effectif dans l'annexe aux comptes annuels en renvoyant à l'art D 123-200 du code de commerce. Celui précise que l'effectif à mentionner est le nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice déterminé comme la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'année civile, ou de l'exercice comptable lorsque celui-ci ne coïncide pas avec l'année civile, liés à l'entreprise par un contrat de travail.

Cet effectif est donc uniquement celui des salariés et ne prend pas en compte l'importance de l'emploi au regard de la durée normale de travail au sein de l'entité.

Les effectifs antérieurs mentionnés dans les documents annuels n'ont pas été recalculés selon cette nouvelle règle qui s'applique aux comptes clos à compter du 23/12/2016.

Indemnités de fin de carrière

La réglementation française prévoit divers régimes en matière d'indemnisation de la retraite pouvant être résumés en trois grandes catégories : des régimes à cotisations définies, des régimes à prestations à prestations définies, un régime d'indemnité de départ à la retraite.

Les régimes à cotisations définies

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, la gestion des plans est assurée par des organismes extérieurs pour lequel l'entité s'engage à verser des cotisations régulières.

Dans ces régimes l'obligation de l'entité consiste dans le versement périodique de cotisations à ces organismes qui se chargeront de verser ultérieurement les indemnités de retraite aux ayants droits.

L'entité a constaté en charges ces cotisations sans autres obligations ultérieures.

Les régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies concernent les régimes d'indemnités de fin de carrière au titre desquels l'entité s'est engagée à garantir à terme un montant ou un niveau de prestations défini contractuellement.

Ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle. L'entité n'est pas engagée dans de tels régimes.

Indemnité versée lors du départ à la retraite

La réglementation française prévoit le versement en une seule fois d'une indemnité lors du départ à la retraite. Cette indemnité est fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au jour du départ à la retraite. Elle résulte d'obligation légale autant que conventionnelle. Sauf exception, les droits ne sont définitivement acquis qu'aux salariés présents à l'âge de la retraite.

Ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle.

Les différents tableaux suivants détaillent plus précisément la présente présentation.

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

(articles R. 225-102 du Code de commerce)

Etat exprimé en euros

		30/09/2013	30/09/2014	30/09/2015	30/09/2016	30/09/2017
CAPITAL en fin d'exercice	Capital social	903 050	903 050	903 050	903 050	903 050
	Nombre d'actions ordinaires	18 061	18 061	18 061	18 061	18 061
	Nbre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote					
	Nombre maximal d'actions à créer :					
	- Par conversion d'obligation					
	- Par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTAT	Chiffre d'affaires (hors taxes)	42 927 877	43 135 473	43 682 703	44 903 023	44 096 968
	Résultat avant impôts, participations dotations aux amortis et prov.	1 831 331	2 345 243	2 408 916	2 582 187	2 637 868
	Impôts sur les bénéfices	272 460	239 522	318 898	346 501	636 652
	Participation des salariés	342 539	398 417	392 073	455 912	420 730
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amortis et provisions	1 031 961	1 277 316	1 516 262	1 701 417	1 476 254
	Résultat distribué	343 159	343 159	505 708	614 074	
RESULTAT PAR ACTION	Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortis et prov.	67	95	94	99	88
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amortis et provisions	57	71	84	94	82
	Dividende attribué	19	19	28	34	
PERSONNEL	Effectif moyen salarié	149	148	162	152	186
	Montant de la masse salariale	3 727 008	3 689 327	3 828 080	4 087 037	4 078 679
	Montant des sommes versées en avantages sociaux	1 383 731	1 465 748	1 515 364	1 631 846	1 361 697

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros

30/09/2017

Nombre

Val. Nominale

Montant

ACTIONS / PARTS SOCIALES				
	Du capital social début exercice	18 061,00	50,0000	903 050,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	18 061,00	50,0000	903 050,00

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros

	Capitaux propres clôture 30/09/2016	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 30/09/2017
Capital social	903 050				903 050
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	90 305				90 305
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	4 726 090	1 087 343			5 813 432
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	1 701 417	(1 701 417)		1 476 254	1 476 254
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	7 420 861	(614 074)		1 476 254	8 283 042

Date de l'assemblée générale 31/03/2017

Dividendes attribués 614 074

¹ dont dividende provenant du résultat n-1 614 074

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 6 806 787

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 6 806 787

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 862 180

ANNEXE - Elément supplémentaire

Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi

Etat exprimé en euros

Texte fiscal de référence

L'article 244 quater C du CGI prévoit que le crédit d'impôt a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement. L'entreprise ne peut ni financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni augmenter les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction dans l'entreprise.

Le montant du CICE comptabilisé dans les présents comptes s'élève à 221 K€. L'utilisation du CICE est conforme aux objectifs prévus par l'article 244 quater C du code général des impôts.

Le CICE est comptabilisé en moins de l'impôt sur les sociétés / des frais de personnel.

Changement de présentation

Au cours de cet exercice, l'entreprise a modifié sa méthode de comptabilisation en inscrivant le CICE en déduction des frais de personnel.

Immobilisations Incorporelles

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2017
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Frais d'établissement, de recherche et de développement						
Autres	1 299 055		14 900	1 224 723	6 814	82 418
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 299 055		14 900	1 224 723	6 814	82 418

Frais d'établissement

	Valeur nette	% Taux amortis.
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
TOTAL		

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de même nature).

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles et sont comptabilisés en charges.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles et sont comptabilisés en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur réelle une provision est constituée du montant de la différence.

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement de fonds de commerce et de logiciels.

Concernant les fonds de commerce, une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères de rentabilité.

Les logiciels sont amortis sur une durée de 1 à 5 ans. Fiscalement, ils peuvent être amortis sur 12 mois.

Fonds Commercial

Etat exprimé en euros		30/09/2017	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport Mali Technique			
TOTAL			

En application du règlement ANC 2016-06, le mali technique qui était inscrit à l'ouverture sous ce poste au début de l'exercice a été affecté à l'actif afférent, savoir des titres de participations. La dépréciation relative à cet actif a été traitée pareillement.

Immobilisations Corporelles

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2017
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Terrains	44 814				25 300	19 514
Constructions sur sol propre	35 076				26 126	8 950
sur sol d'autrui	592 143				7 332	584 810
instal. agencé aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	2 181 422		155 401		278 310	2 058 513
Instal., agencement, aménagement divers	61 391				8 857	52 534
Matériel de transport	53 368				5 243	48 125
Matériel de bureau, mobilier	161 467		7 714		22 948	146 233
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 129 681		163 114		374 116	2 918 679

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de :

- leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de même nature) ;
- les coûts directement attribuables engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon les utilisations envisagées ;
- le cas échéant, de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en charges.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en charges.

Valeur résiduelle des immobilisations corporelles : compte tenu de la nature des immobilisations et de l'état de connaissance à la date d'acquisition, aucune valeur résiduelle significative n'a pu être déterminée.

Décomposition des immobilisations : Un examen des pratiques de l'entité permet les constatations suivantes :

- L'évolution rapide des technologies, des contraintes et pratiques commerciales entraîne une obsolescence rapide des biens ;
- Les décisions d'investissements résultent d'opportunités ou de contraintes externes qui ne s'inscrivent pas totalement dans une programmation pré-établie ;
- La décomposition par composants ne génère pas d'écarts significatifs.

Immobilisations Financières & Autres Actifs Financiers

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2017
		Augmentations		Diminutions		
		Révaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	5 300 537		1 224 723		1	6 525 259
Autres titres immobilisés	813 246		26 586		1 951	837 881
Prêts et autres immobilisations financières	1 226 972		66 437	5 136	32 371	1 255 902
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7 340 756		1 317 746	5 136	34 323	8 619 042

Valeurs mobilières de placement à la date d'arrêté 3 233 (Valeur nette de dépréciation)

Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs financiers immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations financières et sont comptabilisés en charges.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères d'appréciation, tel que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir.

Titres de placement

Les titres de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des titres de placement ne sont pas incorporés à leur coût d'acquisition et sont comptabilisés en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

Mali technique sur immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2017
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais de développement						
	Concessions brevets droits similaires						
	Droit au bail						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Agencements et aménagements de terrains						
	Constructions sur sol propre						
	Constructions sur sol d'autrui						
	Constructions - instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations			1 224 723			1 224 723
	Autres titres immobilisés						
	Autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES			1 224 723			1 224 723
TOTAL MALI TECHNIQUE				1 224 723			1 224 723

Amortissements

Etat exprimé en euros	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2017
		Dotations	Diminutions	
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres	70 086	8 314	6 814	71 586
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	70 086	8 314	6 814	71 586
Terrains	40 414	450	25 300	15 564
Constructions sur sol propre	35 076		26 126	8 950
sur sol d'autrui	592 143		7 332	584 810
instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels	1 919 725	89 093	124 294	1 884 524
Autres Instal., agencement, aménagement divers	60 658	307	8 857	52 108
Matériel de transport	40 110	6 409	5 243	41 276
Matériel de bureau, mobilier	139 794	8 652	22 948	125 499
Emballages récupérables et divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 827 921	104 910	220 101	2 712 731

Amortissements des biens non décomposables : la période d'amortissement des biens non décomposables est fondée sur la durée d'utilisation. Dans le cas de l'entité cette durée d'utilisation n'est pas notablement différente de la durée d'usage retenue antérieurement à l'application du règlement CRC 2002-10.

Amortissements des biens décomposables : la période d'amortissement des biens décomposables est fondée sur la durée d'utilisation. Le composant structure est amorti fiscalement sur la durée d'usage plus courte ; méthode conduisant à la constatation d'un amortissement dérogatoire.

Durée d'amortissement : les amortissements pour dépréciation sont calculés principalement suivant le mode linéaire, exceptionnellement en dégressif pour certains matériels industriels, informatiques ou autres sur la base de durées d'utilisation suivante :

Terrains	Non amorti
Agencements Terrains	10 ans
Constructions et Agencements	De 10 à 20 ans
Matériel & outillage	De 5 à 10 ans
Agencements divers	De 5 à 10 ans
Matériel de transport	De 3 à 8 ans
Matériel de bureau et informatique	De 3 à 8 ans

Composants de 2ème catégorie/provision pour grosses réparation : Quant ils peuvent être identifiés et évalués, ils font l'objet d'une provision pour grosses réparations.

Reprises exceptionnelles d'amortissements

L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle d'amortissements à l'exception éventuelle des reprises d'amortissements dérogatoires.

Location financement : Crédit-Bail & Location Financière

Etat exprimé en euros		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	30/09/2017
VALEUR D'ORIGINE				154 016		154 016
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice			2 567		2 567
	TOTAL			2 567		2 567
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs					
	Redevances Exercice			7 896		7 896
	TOTAL			7 896		7 896
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus			31 585		31 585
	entre 1 et 5 ans			118 442		118 442
	à plus de 5 ans					
	TOTAL			150 027		150 027
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans			1 506		1 506
	à plus de 5 ans					
	TOTAL			1 506		1 506
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE				2 632		2 632

Seules les informations les plus significatives sont communiquées.

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/09/2017
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	157 099		58 268	98 831
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts	306 806		3 769	303 037
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	463 905		62 037	401 868
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles	244 945	(244 945)		
	corporelles				
	des titres mis en équivalence				
	titres de participation	10 533	246 581		257 114
	autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	4 459	59 267	4 459	59 267
	Sur comptes clients	5 784	784	5 784	784
	Autres	13 000	1 600		14 600
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	278 721	63 287	10 243	331 765
TOTAL GENERAL		742 626	63 287	72 280	733 634
Dont dotations et reprises {					
- d'exploitation			61 651	58 395	
- financières			1 636		
- exceptionnelles				13 884	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-I.5e du C.G.I.					

En application du règlement ANC 2016-06, le mali technique a été affecté à l'actif y afférent, savoir des titres de participations. La dépréciation relative a cet actif a été reclassée pareillement.

Provisions du mali technique

Etat exprimé en euros

		Provisions début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Provisions au 30/09/2017
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Droit au bail				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Agencements et aménagements de terrains				
	Constructions sur sol propre				
	Constructions sur sol d'autrui				
	Constructions - instal. agencet aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, informatique et mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence				
	Autres participations		244 945		244 945
	Autres titres immobilisés				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES		244 945		244 945
TOTAL MALI TECHNIQUE SUR IMMOBILISATIONS			244 945		244 945
ACTIF CIRCULANT	Stocks - Matières premières, approvisionnements				
	Stocks - En-cours de production de biens				
	Stocks - En-cours de production de services				
	Stocks - Produits intermédiaires et finis				
	Stocks - Marchandises				
	Créances clients				
	Autres créances				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités				
	TOTAL ACTIF CIRCULANT				
TOTAL MALI TECHNIQUE			244 945		244 945

Provisions pour risques, Provisions réglementées

Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise.

En application du règlement ANC 2014-03, toute obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, fait l'objet d'une provision estimée avec une fiabilité suffisante.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées contiennent principalement les amortissements dérogatoires issus de la différence entre les amortissements admis au plan fiscal et ceux résultant de la dépréciation des immobilisations liés à la consommation de leurs avantages économiques.

La contrepartie des amortissements dérogatoires est inscrite en charges et produits exceptionnels.

Passif éventuel

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'entité n'est pas soumise à des passifs éventuels significatifs.

Stocks et En-cours

Etat exprimé en euros	Brut au 30/09/2017	Dépréciations	Net au 30/09/2017	Net au 30/09/2016
Matières premières, approvisionnements	22 687		22 687	28 792
En cours de production - Biens				
En cours de production - Services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	5 036 679	59 267	4 977 412	4 794 294

Stocks

Les marchandises et autres approvisionnements sont valorisés à leur coût d'acquisition, en ce déduit les remises, rabais et ristournes.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les pertes et les gaspillages sont exclus des coûts.

Les coûts financiers sont exclus de la valorisation des stocks.

Le prix et les perspectives de vente sont pris en considération pour juger des éventuelles dépréciations des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances

Etat exprimé en euros

	30/09/2017	1 an au plus	plus d'1 an
Actif Immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	34 161		34 161
Autres immobilisations financières	1 221 740	38 660	1 183 080
Actif Circulant			
Clients douteux ou litigieux	876	876	
Autres créances clients	55 266	55 266	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	869	869	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	184 801	184 801	
Taxes sur la valeur ajoutée	113 067	113 067	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers	164 052	164 052	
Groupe et associés	1 530 465	1 530 465	
Débiteurs divers	1 228 279	1 228 279	
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avances	154 539	154 539	
TOTAL DES CREANCES	4 688 117	3 470 876	1 217 241

Les créances "Groupe & associés" représentent essentiellement diverses avances consenties à des sociétés du groupe dont la SOCIETE DE DISTRIBUTION ARESIENNE est la société mère. Elles sont le résultat d'une convention de trésorerie au sein du groupe. Elles sont considérées comme étant à court terme.

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Le cas échéant, ces créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les sommes restant à percevoir au titre des ristournes sont évaluées au terme d'une centralisation, sur les systèmes de gestion de la société, des opérations par fournisseurs selon les différents articles, gammes de produits et accords négociés.

Dépréciations

Etat exprimé en euros

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/09/2017
Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	244 945	(244 945)		
	10 533	246 581		257 114
Sur stocks et en-cours	4 459	59 267	4 459	59 267
Sur comptes clients	5 784	784	5 784	784
Autres	13 000	1 600		14 600
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	278 721	63 287	10 243	331 765

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur réelle une provision est constituée du montant de la différence.

Concernant les fonds de commerce, une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères de rentabilité.

Immobilisations corporelles

Lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur, les actifs, éventuellement regroupés en fonction de leur affectation, font l'objet d'un test de dépréciation pour comparer leur valeur nette comptable à la valeur actuelle. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. Si tel est le cas, la base amortissable est réduite à due concurrence modifiant de manière prospective le plan d'amortissement.

Immobilisations financières

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères d'appréciation, tel que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir.

Stocks et en-cours

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le cas échéant, elles ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Dettes

Etat exprimé en euros

	30/09/2017	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes Financières				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	129 261	129 261		
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine	3 494 576	1 218 340	2 182 726	93 510
Emprunts et dettes financières divers				
Groupe et associés	690 915	690 915		
Dettes d'Exploitation				
Fournisseurs et comptes rattachés	4 113 689	4 113 689		
Personnel et comptes rattachés	1 202 118	1 202 118		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	682 710	682 710		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	85 973	85 973		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	148 383	148 383		
Autres dettes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	102 328	102 328		
Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	10 649 954	8 373 718	2 182 726	93 510

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'actualisation.

Etat exprimé en euros

Charges à Payer

<u>Dettes Financières</u>	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emp. dettes ets de crédit	311
Emprunts et dettes financières divers	10 336
<u>Dettes d'Exploitation</u>	
Fournisseurs et comptes rattachés	650 320
Dettes fiscales et sociales	1 797 592
<u>Autres dettes</u>	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
	2 458 560

Produits à recevoir

<u>Actif Immobilisé</u>	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	1 841
<u>Actif Circulant</u>	
Clients et comptes rattachés	803 990
Autres créances	
	805 830

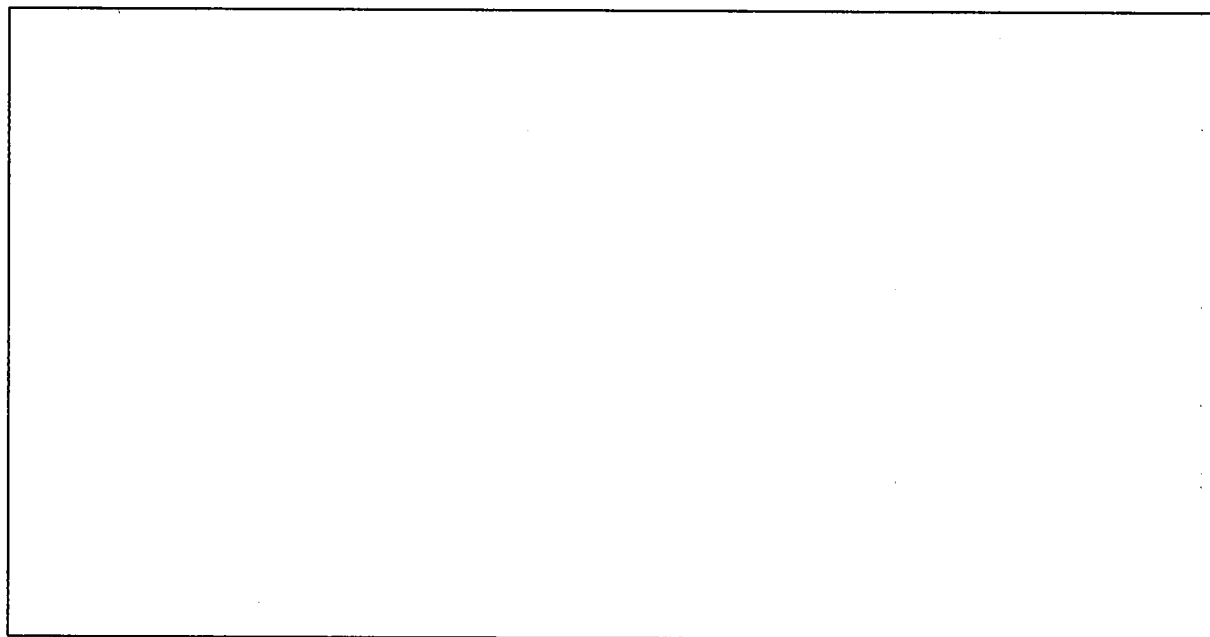
Charges et Produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION	154 539	
Charges et Produits FINANCIERS		
Charges et Produits EXCEPTIONNELS		
	154 539	

ANNEXE - Elément 6.17

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en euros	France	Export	Total
Ventes de marchandises	39 387 540		39 387 540
Production vendue de biens	4 010 369		4 010 369
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	699 059		699 059
TOTAL	44 096 968		44 096 968



Etat exprimé en euros

Frais accessoires d'achats

lorsqu'ils n'ont pas été enregistrés dans les comptes de charges par nature

	Ex. N	Ex. N-1
Achats de Marchandises	176 233	188 542
Achats de Matières et autres Approvisionnements	11 836	13 854

ANNEXE - Elément supplémentaire

Transferts de charges

Etat exprimé en euros

30/09/2017

Sur charges externes	9 443
Sur charges de personnel	86 781
TOTAL	96 224

Résultat exceptionnel

<u>Nature</u>	<u>Charges</u> <u>Exceptionnelles</u>	<u>Produits</u> <u>Exceptionnels</u>
Cession immobilisations : VNC / Pdt de cession	155 968	155 617
Dotations et reprises s/ provisions non déductibles		3 769
Litiges : charges / reprise sur provision	10 115	10 115
Pénalités / Dégrevements d'impôts		6 066
Autres régularisations	539	112

Impôts sur les Bénéfices

L'entité est soumise à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun.

Les impositions comptabilisées le sont sous le régime de l'impôt exigible.

Aucune imposition différée, tant active que passive, n'est comptabilisée.

L'entité ne dispose d'aucune créance fiscale de report en arrière des déficits

L'entité est la société tête d'un groupe de sociétés ayant souscrit au régime d'intégration fiscale prévu aux articles 223A et suivants du CGI.

Le poste impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés, calculée dans les conditions de droit commun, sous déduction :

- . réduction d'impôt au titre du mécénat
- . les effets de l'intégration fiscale en sa qualité de société mère intégrante.

ANNEXE - Elément 6.18

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en euros	30/09/2017	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		2 524 579	759 662	1 764 917
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)		(411 673)	(123 010)	(288 663)
RESULTAT COMPTABLE		2 112 906	636 652	1 476 254

(1) après retraitements fiscaux.

Le crédit d'impôt compétitivité et emploi, le crédit d'impôt apprentissage et de la réduction d'impôt mécénat sont affectés au résultat courant.

ANNEXE - Elément 11

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Etat exprimé en euros

30/09/2017

ACCROISSEMENTS	Provisions règlementées	
	Autres	
ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		

ALLEGEMENTS	Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
	Organic	31 745
	Tascom	176 106
	Participation des salariés	218 167
	Autres	
ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		426 018

Sont communiquées les bases fiscales significatives qui conduiront soit à un accroissement soit à une réduction de la dette future d'impôt.

ANNEXE - Élément 6.09

Avances aux dirigeants

Etat exprimé en euros		30/09/2017	30/09/2016
TOTAL			

NEANT

Rémunérations des Dirigeants

Etat exprimé en euros

30/09/2017

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

ANNEXE - Elément 13

Effectif moyen

		30/09/2017	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		13	
	Professions intermédiaires		15	
	Employés		158	
	Ouvriers			
	TOTAL		186	

Filiales et participations

30/09/2017

La société a donné sa garantie auprès de divers établissements de crédit pour des engagements souscrits par des filiales.

Engagements envers le Personnel

Participation et Intéressement des Salariés

Sous cette rubrique, figurent les sommes attribuées aux salariés au titre de :

La participation des salariés pour	220 505 €
L'intéressement des salariés pour	200 225 €

Engagement de retraite & avantages similaires

Les engagements évalués comme décrits ci-dessous sont de 188 305 €

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en tenant compte des salaires projetés en fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses	Exercice	Exercice Précédent
Taux de croissance des salaires	1%	1%
Taux d'actualisation	1.5%	1.5%
Taux de rotation du personnel	1% / an constant	1% / an constant
Taux de charges sociales et fiscales	Entre 30% et 40% - Par catégorie	Entre 30% et 40% - Par catégorie
Age de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Initiative du départ	Salarié	Salarié
Table de mortalité	INSEE 2010-2012	INSEE 2010-2012
Méthode de calcul retenue	Rétrospective	Rétrospective

Conformément aux options comptables offertes par la réglementation en la matière, aucune provision n'a été constatée à ce titre dans les comptes de l'entreprise.

Engagements financiers

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Engagements donnés et reçus

Dans le cadre de sa participation au mouvement E.LECLERC, la société a donné sa garantie auprès de divers établissements de crédit pour des engagements souscrits par d'autres centres E.LECLERC.

La société a elle-même reçu la garantie d'autres centres E.LECLERC pour ses propres engagements financiers.
Ouverture de crédit non utilisée à la date de la clôture.

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros

	FIAS - MR X.CAUSSIMON				MR. X ROUSSEL			
	30/09/2017	30/09/2016	%	%	30/09/2017	30/09/2016	%	%
Audit Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	9 049	7 239	100,00	100,00	9 451	11 161	100,00	100,00
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	9 049	7 239	100,00	100,00	9 451	11 161	100,00	100,00
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	9 049	7 239	100,00	100,00	9 451	11 161	100,00	100,00

Informations diverses

Informations relatives aux parties liées - Anc 2014-03 - Art 832-16 / Art 833-16

Liste des transactions effectuées par la société avec des parties liées lorsque celles-ci présentent une importance significative et n'ont pas été conclues à des conditions normales de marché.

NEANT

Parties liées	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions conclues avec la partie liée	Autres informations

SOCIETE DE DISTRIBUTION ARESIENNE - SODICAR

Société par actions simplifiée
au capital de 903.050 euros
Siège social : Route de Bordeaux
33740 ARES
340 556 489 RCS BORDEAUX

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 MARS 2018

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30

SEPTEMBRE 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale **décide d'affecter** le résultat bénéficiaire s'élevant à 1.476.254,40 euros de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice	1.476.254,40 euros
------------------------	--------------------

Dotations aux réserves :

Aux autres réserves, soit	970.546,40 euros
---------------------------	------------------

Dividendes :

A titre de dividendes	505.708,00 euros
-----------------------	------------------

Totaux	1.476.254,40 euros	1.476.254,40 euros
---------------	---------------------------	---------------------------

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est de **28 euros**.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 1^{er} avril 2017.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts en cas d'exercice de l'option globale pour l'imposition au barème de l'impôt sur le revenu prévue au 2 de l'article 200 A du CGI tel que modifié par l'article 28 de la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018.

Il est rappelé que ce dividende est soumis au prélèvement forfaitaire obligatoire de 12,8 %, prévu par l'article 117 Quater I-1 du CGI tel que modifié par l'article 28 de la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018, applicable aux dividendes perçus à compter du 1er janvier 2018. Ce prélèvement n'est pas libératoire de l'impôt sur le revenu. Le dividende est également soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2%.

Il en résulte une retenue totale de 30 % sur les dividendes versés aux personnes physiques.

En conséquence, et sous réserve de l'application d'une éventuelle dispense légale, seule une fraction de 70 % des dividendes sera effectivement versée aux associés personnes physiques.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

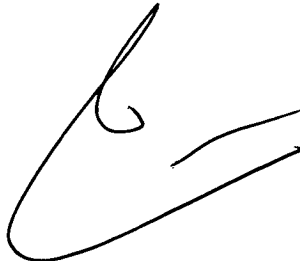
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30 septembre 2016	614.074 €		
30 septembre 2015	505.708 €		
30 septembre 2014	343.159 €		

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

Le Président



AXAR – Audit Xavier ROUSSEL
Membre de la Compagnie de Poitiers
18 Cours Lemercier
17100 SAINTES



EXCO Caussimont
Membre de la Compagnie de Pau
Résidence « Ederena » - Le Forum
64100 BAYONNE

SAS SODICAR

Société par Actions Simplifiée au capital de 903 050 €

Route de Bordeaux
Lieu dit La Montagne
33740 ARES

R.C.S. : BORDEAUX 340 556 489

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

RAPPORT DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 Septembre 2017

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SODICAR relatifs à l'exercice clos le 30 Septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Fonds Commercial » de l'annexe des comptes sociaux concernant le reclassement du fonds de commerce en Autres Participations.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'annexe expose les principes, règles et méthodes comptables relatives à l'établissement des comptes de la Société.

Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe, examiné la cohérence des données et des hypothèses retenues, la traduction chiffrée de celles-ci ainsi que la documentation disponible et procédé sur ces bases à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations réalisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

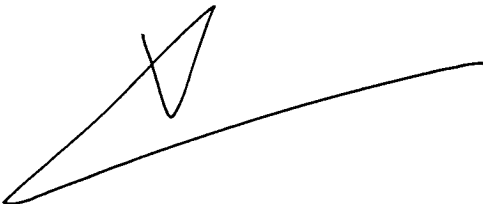
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bayonne et à Saintes, le 08 Mars 2018
Les Commissaires aux Comptes,

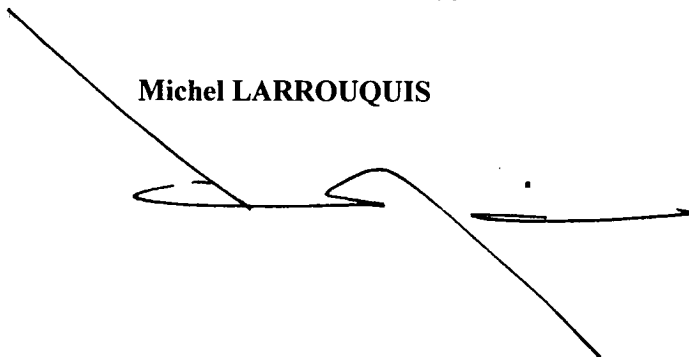
**SAS Audit Xavier ROUSSEL -
AXAR**

Xavier ROUSSEL

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'X' followed by a long horizontal stroke.

SAS EXCO CAUSSIMONT

Michel LARROUQUIS

A handwritten signature in black ink, featuring a series of loops and a long horizontal stroke at the end.

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		30/09/2017			30/09/2016
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	82 418	71 586	10 832	4 245
	Fonds commercial (1)				979 778
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	19 514	15 564	3 950	4 400
	Constructions	593 760	593 760		
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	2 058 513	1 884 524	173 989	261 697
	Autres immobilisations corporelles	246 892	218 883	28 009	35 663
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	6 525 259	257 114	6 268 145	5 290 004
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	837 881		837 881	813 246
	Prêts	34 161		34 161	34 161
	Autres immobilisations financières	1 221 740		1 221 740	1 192 811
TOTAL (II)		11 620 139	3 041 431	8 578 708	8 616 006
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	22 687		22 687	28 792
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	5 036 679	59 267	4 977 412	4 794 294
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	56 143	784	55 358	54 473
	Autres créances	3 221 533	14 600	3 206 933	3 101 839
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	3 233		3 233	3 233
	DISPONIBILITES	2 375 796		2 375 796	2 778 778
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	154 539		154 539	151 909
	TOTAL (III)	10 870 611	74 651	10 795 959	10 913 318
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) Primes de remboursement des obligations (V) Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		22 490 750	3 116 082	19 374 667	19 529 323

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

38 660

32 371

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

30/09/2017

30/09/2016

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	903 050	903 050
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	90 305	90 305
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	5 813 432	4 726 090
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	1 476 254	1 701 417
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	8 283 042	7 420 861
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	98 831	157 099
	Provisions pour charges	303 037	306 806
	Total des provisions	401 868	463 905
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 623 837	5 141 431
	Emprunts et dettes financières divers	690 915	424 529
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	39 803	38 792
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 113 689	3 656 371
	Dettes fiscales et sociales	2 119 184	2 287 054
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	102 328	96 381
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	10 689 757	11 644 557
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	19 374 667	19 529 323
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		1 476 254,40	1 701 416,57
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		8 373 718	9 045 726
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		129 261	1 061 398

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

30/09/2017

30/09/2016

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	39 387 540		39 387 540	40 004 162
	Production vendue (Biens)	4 010 369		4 010 369	4 209 234
	Production vendue (Services et Travaux)	699 059		699 059	689 628
	Montant net du chiffre d'affaires	44 096 968		44 096 968	44 903 023
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			19 373	3 000
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			153 120	228 443
	Autres produits			190 711	154 118
	Total des produits d'exploitation (1)			44 460 173	45 288 584
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			30 928 598	31 518 868
	Variation de stock			(237 926)	(120 252)
	Achats de matières et autres approvisionnements			203 783	310 813
	Variation de stock			6 105	1 833
	Autres achats et charges externes			4 356 954	4 313 290
	Impôts, taxes et versements assimilés			898 531	851 861
	Salaires et traitements			4 154 560	4 147 492
	Charges sociales du personnel			1 361 697	1 631 846
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			113 224	109 311
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations			61 651	10 243
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				98 831
	Autres charges			33 190	104 977
	Total des charges d'exploitation (2)			41 880 366	42 979 112
RESULTAT D'EXPLOITATION				2 579 806	2 309 472

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

30/09/2017

30/09/2016

RESULTAT D'EXPLOITATION		2 579 806	2 309 472
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	2 038	250 686
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)	7 411	7 338
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	6 054	7 811
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	44	511
Total des produits financiers		15 547	266 347
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 636	23 533
	Intérêts et charges assimilées (4)	69 138	21 447
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		70 774	44 980
RESULTAT FINANCIER		(55 227)	221 367
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		2 524 579	2 530 839
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	6 179	
	Sur opérations en capital	155 617	10
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	13 884	27 300
	Total des produits exceptionnels	175 680	27 310
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	10 654	28 608
	Sur opérations en capital	155 968	473
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		25 239
	Total des charges exceptionnelles	166 622	54 319
RESULTAT EXCEPTIONNEL		9 057	(27 009)
PARTICIPATION DES SALARIES		420 730	455 912
IMPOTS SUR LES BENEFICES		636 652	346 501
TOTAL DES PRODUITS		44 651 399	45 582 241
TOTAL DES CHARGES		43 175 145	43 880 825
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 476 254	1 701 417
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			251 280
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Le bilan de l'exercice présente un total de 19 374 667 euros. Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 44 651 399 euros et un total charges de 43 175 145 euros, dégageant ainsi un résultat de 1 476 254 euros. L'exercice considéré débute le 01/10/2016 et finit le 30/09/2017. Il a une durée de 12 mois.

Règles générales d'établissement des comptes

Les comptes annuels au 30/09/2017 ont été établis dans le respect des dispositions du règlement comptable ANC 2014-03 et des articles L123-12 et suivants du code de commerce. Les conventions comptables générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux conventions suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices ;
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, et sauf les exceptions prévues par la réglementation, est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Les comptes sont présentés en euros sauf indication contraire.

Modification des règles de présentation et/ou d'évaluation

Aucun changement significatif de méthode comptable ou de présentation des comptes annuels n'est à signaler.

Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêt des présents comptes.

Application de prescriptions comptables ne fournissant pas une image fidèle

Aucune des règles comptables, méthodes d'évaluation ou de présentation des opérations de l'entité n'est susceptible d'induire le lecteur en erreur en ne lui fournissant pas une image fidèle.

Circonstances nuisant à la comparabilité des informations communiquées

Sauf circonstances exceptionnelles mentionnées sous la note "Informations Complémentaires", il n'existe aucune circonstance qui empêche de comparer d'un exercice à l'autre les postes du bilan et/ou du compte de résultat.

Réévaluation

L'entité n'a procédé à aucune réévaluation de ses actifs corporels et financiers

Estimations, appréciations, hypothèses

La préparation des états financiers requiert l'utilisation d'estimations, appréciations et hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, de passifs, de charges ou de produits. Les hypothèses sont par nature incertaines, aussi, les réalisations qui seront ultérieurement constatées dans les comptes pourront s'écarter des estimations retenues.

Ces estimations, appréciations et hypothèses sont arrêtées de manière à prendre en considération l'expérience passée, intégrer des facteurs pertinents et raisonnables en regard des conditions économiques et juridiques des situations d'espèce.

Ces estimations, appréciations et hypothèses sont établies sur la base d'informations disponibles à la date d'arrêt des comptes.

Provisions pour risques et charges

Dans le cadre de la marche normale de ses affaires, l'entité peut être engagée dans des procédures judiciaires ou administratives.

La Direction de l'entité, après étude de chaque situation, a procédé à la constatation d'une provision pour risques ou charges dont la valeur représente la sortie de trésorerie envisagée sur la base de ces informations.

La Direction ne prend pas en considération les éventuels droits à remboursement.

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations - Généralités

Les règles comptables relatives à la définition, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs conduisent à apprécier la décomposition des immobilisations en composants. Ces derniers représentent les éléments significatifs d'une immobilisation ayant une durée d'utilisation nettement différente de l'immobilisation prise dans son ensemble.

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Ce poste comprend pour l'essentiel :

- les logiciels,
- les fonds commerciaux et droits au bail acquis,

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les dépenses courantes de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées.

En application de l'approche par composants, l'entreprise utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilisation différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Titres de participation et créances rattachées

Les titres de participation sont constitués des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice, ou d'y exercer une influence notable, ou qui sont jugés utiles à réalisation des activités l'entité.

A toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir. Les éléments suivants peuvent être pris en considération pour estimer la valeur d'utilité : rentabilité et perspective de rentabilité, capitaux propres, perspective de réalisation, conjoncture économique, cours moyens de bourse du dernier mois, ainsi que les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction d'origine.

Les créances rattachées à des participations sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

Autres immobilisations financières

Figurent essentiellement dans ce poste les dépôts et cautionnement versés lors de la signature des baux des locaux loués pour les magasins ainsi que les titres, autres que les participations, que l'entreprise a l'intention de conserver durablement ainsi que diverses autres avances de fonds effectuées, notamment auprès d'entités du mouvement E. Leclerc.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont des titres acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance. Elles sont comptabilisées pour leur prix d'acquisition.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée d'utilité estimée correspondant à la consommation de avantages économiques attendus.

La différence d'amortissement constatée entre la durée d'utilité (économique) et la durée d'usage (fiscale) est prise en considération par la comptabilisation d'un amortissement dérogatoire.

Suramortissement de 40% de l'article 39 decies du CGI. Cette aide fiscale est comptabilisée au fur et à mesure de l'utilisation des biens concernés. Elle ne fait l'objet d'aucune actualisation ni imposition différée.

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Lorsqu'une immobilisation est destinée à être vendue, ou lorsqu'elle n'a plus de potentiel, elle est testée à son seul niveau. Dans ce cas, lorsque sa valeur nette comptable est significativement supérieure à sa valeur actuelle estimée, la valeur nette comptable de l'immobilisation est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur actuelle.

Dans les autres cas, les immobilisations corporelles et incorporelles sont regroupées pour être testées. Le groupe d'actifs au niveau duquel est réalisé le test de dépréciation est déterminé en fonction du mode de gestion et de suivi des activités de l'entité, à savoir dans le cas de l'entreprise, au niveau de chaque secteur d'activité.

Les groupes d'actifs auxquels est affecté un fonds commercial non amorti sont testés au moins une fois par an. Les autres groupes d'actifs sont testés s'il existe un indice de perte de valeur à la clôture.

Pour les actifs destinés à être conservés et utilisés, la valeur actuelle est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'usage, celle-ci correspondant à la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la direction.

Pour les actifs destinés à être cédés, la valeur actuelle est déterminée sur la base de la valeur vénale, celle-ci est appréciée par référence aux prix de marché.

Lorsque la valeur actuelle du groupe d'actifs est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. Elle est comptabilisée en priorité en réduction de la valeur comptable du fonds commercial (le cas échéant). Le résiduel est affecté aux autres actifs du groupe d'actifs.

La reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture. Une dépréciation constatée sur le fonds commercial est définitive.

Amortissements dérogatoires

En complément de l'amortissement économique constaté en diminution de la valeur brute des actifs, un amortissement dérogatoire, classé au bilan en provisions réglementées, est constaté à chaque fois que les durées fiscalement admises sont inférieures aux durées d'utilisation comptables.

La contrepartie des opérations constatées au titre des amortissements dérogatoires est comptabilisée en résultat exceptionnel, aux postes « Dotations/Reprises aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions ».

Mali technique

Le mali technique de fusion correspond, à hauteur de la participation antérieurement détenue :

1/ Aux plus-values latentes sur éléments d'actif comptabilisés ou non dans les comptes de l'absorbée, et évaluées de manière fiable. Ces éléments incluent, le cas échéant, un fonds commercial dès lors que ce dernier peut être évalué de manière fiable.

Le fonds commercial peut inclure par exemple des éléments découlant de la prise de contrôle de la société absorbée par la société absorbante si ces derniers sont justifiés par des avantages attendus.

2/ Déduction faite des passifs non comptabilisés dans les comptes de l'entité absorbée en l'absence d'obligation comptable (par exemple provisions pour retraites, impôts différés passifs etc.).

Conformément au règlement ANC 2015-06 le mali technique est comptabilisé en fonction des différentes natures d'actifs sous-jacents afin de faciliter son suivi dans le temps compte tenu des nouvelles règles d'amortissement prévues à l'article 745-7 du règlement ANC 2014-03.

En conséquence, le mali technique est comptabilisé dans les catégories suivantes :

- Mali de fusion sur actifs incorporels,
- Mali de fusion sur actifs corporels,
- Mali de fusion sur actifs financiers
- Mali de fusion sur actif circulant.

Cette présentation par catégorie d'actifs résulte de l'affectation effectuée conformément à l'article 745-5 du règlement ANC 2014-03.

L'article 745-7 du règlement ANC 2014-03 fixe le principe d'amortissement du mali. Le mali technique suit les règles

Principes, Règles et Méthodes Comptables

d'amortissement de l'actif sous-jacent sur lequel porte la plus-value. Ainsi, la quote-part de mali affectée à un terrain ou à des titres n'est pas amorti mais fait l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation conformément à l'article 745-8 du présent règlement. La quote-part de mali résiduelle affectée à un fonds commercial suit les règles d'amortissement du fonds commercial.

La quote-part de mali affectée à des actifs amortissables comme des brevets ou des outillages est amortissable sur la durée d'utilisation résiduelle des actifs.

Il en résulte que le mali peut être pour partie amortissable et pour partie non amortissable selon les actifs sous-jacents auxquels il est affecté.

L'article 745-8 du règlement ANC 2014-03 fixe le principe de dépréciation du mali.

L'article 745-9 du règlement ANC 2014-03 fixe le principe de comptabilisation des amortissements et de dépréciation du mali dans des comptes spécifiques par catégorie d'actif.

Opérations en devises - Écarts de conversion

Les charges et produits en devises sont comptabilisés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Ecart de Conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues des collectivités publiques et organismes assimilés au titre des biens immobilisés sont portées au poste «...Subventions d'investissement...» (présenté au sein des capitaux propres) et reprises au compte de résultat proportionnellement à l'amortissement des biens concernés.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le cas échéant, les créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse. Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires, hors taxes, intègre les ventes réalisées dans les magasins et entrepôts, sur les sites internet, et diverses prestations réalisées par les établissements.

Les produits de ces activités sont évalués pour leur contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales ou rabais et des taxes relatives aux ventes. Ils sont reconnus comme suit :

- Les ventes de biens sont comptabilisées dès la livraison aux clients et lorsque la propriété des biens leur a été transférée ;
- Les prestations de services, telles que les services attachés directement à la vente de biens ou les prestations réalisées envers des fournisseurs, sont comptabilisées sur la période où les services sont rendus.

Les avantages accordés à la clientèle des particuliers pour leurs achats au détail sous forme de bons d'achats manuels ou crédités sur leur carte de fidélité sont constatés immédiatement en réduction sur vente. L'utilisation de la carte de fidélité n'a d'effet que les sommes encaissées au jour de ladite utilisation.

Les réductions sur ventes accordées aux clients à la demande des fournisseurs dans le cadre d'un partenariat commercial sont inscrites à l'actif jusqu'à leur remboursement pour les fournisseurs.

Ventilation du chiffre d'affaires par catégories d'activités et/ou par marchés géographiques (PCG art 833-14)

Cette information n'est pas communiquée en raison des préjudices qui pourraient résulter de cette divulgation.

Résultat courant

Le résultat courant résulte des produits et des charges afférents aux activités ordinaires de l'entité, ainsi que des éléments se situant dans le prolongement de celles-ci.

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Résultat financier

Le résultat financier résulte des produits et des charges afférents aux activités de financement et d'investissement dans des titres financiers. Il comprend également les dotations et reprises sur dépréciations d'actifs financiers et/ou pour risques et charges d'ordre financier.

Résultat exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les produits et les charges qui ne relèvent pas par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif des activités courantes de l'entité.

Reprises exceptionnelles d'amortissements

L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle d'amortissements à l'exception éventuelle des reprises d'amortissements dérogatoires.

Effectif

Le règlement ANC 2016-07 du 4/11/2016, homologué par arrêté du 26 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 28 décembre 2016, a modifié les conditions d'information de l'effectif dans l'annexe aux comptes annuels en renvoyant à l'article D 123-200 du code de commerce. Celui précise que l'effectif à mentionner est le nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice déterminé comme la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'année civile, ou de l'exercice comptable lorsque celui-ci ne coïncide pas avec l'année civile, liés à l'entreprise par un contrat de travail.

Cet effectif est donc uniquement celui des salariés et ne prend pas en compte l'importance de l'emploi au regard de la durée normale de travail au sein de l'entité.

Les effectifs antérieurs mentionnés dans les documents annuels n'ont pas été recalculés selon cette nouvelle règle qui s'applique aux comptes clos à compter du 23/12/2016.

Indemnités de fin de carrière

La réglementation française prévoit divers régimes en matière d'indemnisation de la retraite pouvant être résumés en trois grandes catégories : des régimes à cotisations définies, des régimes à prestations à prestations définies, un régime d'indemnité de départ à la retraite.

Les régimes à cotisations définies

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, la gestion des plans est assurée par des organismes extérieurs pour lequel l'entité s'engage à verser des cotisations régulières.

Dans ces régimes l'obligation de l'entité consiste dans le versement périodique de cotisations à ces organismes qui se chargeront de verser ultérieurement les indemnités de retraite aux ayants droits.

L'entité a constaté en charges ces cotisations sans autres obligations ultérieures.

Les régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies concernent les régimes d'indemnités de fin de carrière au titre desquels l'entité s'est engagée à garantir à terme un montant ou un niveau de prestations défini contractuellement.

Ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle. L'entité n'est pas engagée dans de tels régimes.

Indemnité versée lors du départ à la retraite

La réglementation française prévoit le versement en une seule fois d'une indemnité lors du départ à la retraite. Cette indemnité est fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au jour du départ à la retraite. Elle résulte d'obligation légale autant que conventionnelle. Sauf exception, les droits ne sont définitivement acquis qu'aux salariés présents à l'âge de la retraite.

Ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle.

Les différents tableaux suivants détaillent plus précisément la présente présentation.

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

(articles R. 225-102 du Code de commerce)

Etat exprimé en euros		30/09/2013	30/09/2014	30/09/2015	30/09/2016	30/09/2017
CAPITAL en Fin d'exercice	Capital social	903 050	903 050	903 050	903 050	903 050
	Nombre d'actions ordinaires	18 061	18 061	18 061	18 061	18 061
	Nbre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote					
	Nombre maximal d'actions à créer :					
	- Par conversion d'obligation - Par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTAT	Chiffre d'affaires (hors taxes)	42 927 877	43 135 473	43 682 703	44 903 023	44 096 968
	Résultat avant impôts, participations dotations aux amortis et prov.	1 831 331	2 345 243	2 408 916	2 582 187	2 637 868
	Impôts sur les bénéfices	272 460	239 522	318 898	346 501	636 652
	Participation des salariés	342 539	398 417	392 073	455 912	420 730
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amortis et provisions	1 031 961	1 277 316	1 516 262	1 701 417	1 476 254
	Résultat distribué	343 159	343 159	505 708	614 074	
RESULTAT PAR ACTION	Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortis et prov.	67	95	94	99	88
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amortis et provisions	57	71	84	94	82
	Dividende attribué	19	19	28	34	
PERSONNEL	Effectif moyen salarié	149	148	162	152	186
	Montant de la masse salariale	3 727 008	3 689 327	3 828 080	4 087 037	4 078 679
	Montant des sommes versées en avantages sociaux	1 383 731	1 465 748	1 515 364	1 631 846	1 361 697

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros		30/09/2017	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		18 061,00	50,0000	903 050,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		18 061,00	50,0000	903 050,00

--

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros	Capitaux propres clôture 30/09/2016	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 30/09/2017
Capital social	903 050				903 050
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	90 305				90 305
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	4 726 090	1 087 343			5 813 432
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	1 701 417	(1 701 417)		1 476 254	1 476 254
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	7 420 861	(614 074)		1 476 254	8 283 042

Date de l'assemblée générale 31/03/2017

Dividendes attribués 614 074

¹ dont dividende provenant du résultat n-1 614 074

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 6 806 787

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 6 806 787

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 862 180

ANNEXE - Elément supplémentaire

Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi

Etat exprimé en euros

Texte fiscal de référence

L'article 244 quater C du CGI prévoit que le crédit d'impôt a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement. L'entreprise ne peut ni financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni augmenter les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction dans l'entreprise.

Le montant du CICE comptabilisé dans les présents comptes s'élève à 221 K€. L'utilisation du CICE est conforme aux objectifs prévus par l'article 244 quater C du code général des impôts.

Le CICE est comptabilisé en moins de l'impôt sur les sociétés / des frais de personnel.

Changement de présentation

Au cours de cet exercice, l'entreprise a modifié sa méthode de comptabilisation en inscrivant le CICE en déduction des frais de personnel.

Immobilisations Incorporelles

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2017
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Frais d'établissement, de recherche et de développement						
Autres	1 299 055		14 900	1 224 723	6 814	82 418
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 299 055		14 900	1 224 723	6 814	82 418

Frais d'établissement

	Valeur nette	% Taux amortis.
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
TOTAL		

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de même nature).

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles et sont comptabilisés en charges.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles et sont comptabilisés en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur réelle une provision est constituée du montant de la différence.

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement de fonds de commerce et de logiciels.

Concernant les fonds de commerce, une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères de rentabilité.

Les logiciels sont amortis sur une durée de 1 à 5 ans. Fiscalement, ils peuvent être amortis sur 12 mois.

Fonds Commercial

Etat exprimé en euros	30/09/2017	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport Mali Technique		
TOTAL		

En application du règlement ANC 2016-06, le mali technique qui était inscrit à l'ouverture sous ce poste au début de l'exercice a été affecté à l'actif y afférent, savoir des titres de participations. La dépréciation relative à cet actif a été traitée pareillement.

Immobilisations Corporelles

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2017
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Terrains	44 814				25 300	19 514
Constructions sur sol propre	35 076				26 126	8 950
sur sol d'autrui	592 143				7 332	584 810
instal. agencé aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	2 181 422		155 401		278 310	2 058 513
Instal., agencement, aménagement divers	61 391				8 857	52 534
Matériel de transport	53 368				5 243	48 125
Matériel de bureau, mobilier	161 467		7 714		22 948	146 233
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 129 681		163 114		374 116	2 918 679

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de :

- leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de même nature) ;
- les coûts directement attribuables engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon les utilisations envisagées ;
- le cas échéant, de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en charges.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en charges.

Valeur résiduelle des immobilisations corporelles : compte tenu de la nature des immobilisations et de l'état de connaissance à la date d'acquisition, aucune valeur résiduelle significative n'a pu être déterminée.

Décomposition des immobilisations : Un examen des pratiques de l'entité permet les constatations suivantes :

- L'évolution rapide des technologies, des contraintes et pratiques commerciales entraîne une obsolescence rapide des biens ;
- Les décisions d'investissements résultent d'opportunités ou de contraintes externes qui ne s'inscrivent pas totalement dans une programmation pré-établie ;
- La décomposition par composants ne génère pas d'écarts significatifs.

Immobilisations Financières & Autres Actifs Financiers

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2017
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	5 300 537		1 224 723		1	6 525 259
Autres titres immobilisés	813 246		26 586		1 951	837 881
Prêts et autres immobilisations financières	1 226 972		66 437	5 136	32 371	1 255 902
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7 340 756		1 317 746	5 136	34 323	8 619 042

Valeurs mobilières de placement à la date d'arrêté 3 233 (Valeur nette de dépréciation)

Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs financiers immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations financières et sont comptabilisés en charges.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères d'appréciation, tel que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir.

Titres de placement

Les titres de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des titres de placement ne sont pas incorporés à leur coût d'acquisition et sont comptabilisés en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

Mali technique sur immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2017
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais de développement						
	Concessions brevets droits similaires						
	Droit au bail						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Agencements et aménagements de terrains						
	Constructions sur sol propre						
	Constructions sur sol d'autrui						
	Constructions - instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations			1 224 723			1 224 723
	Autres titres immobilisés						
	Autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES			1 224 723			1 224 723
TO TAL MALI TECHNIQUE				1 224 723			1 224 723

Amortissements

Etat exprimé en euros	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2017
		Dotations	Diminutions	
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres	70 086	8 314	6 814	71 586
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	70 086	8 314	6 814	71 586
Terrains	40 414	450	25 300	15 564
Constructions sur sol propre	35 076		26 126	8 950
sur sol d'autrui	592 143		7 332	584 810
instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels	1 919 725	89 093	124 294	1 884 524
Autres Instal., agencement, aménagement divers	60 658	307	8 857	52 108
Matériel de transport	40 110	6 409	5 243	41 276
Matériel de bureau, mobilier	139 794	8 652	22 948	125 499
Emballages récupérables et divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 827 921	104 910	220 101	2 712 731

Amortissements des biens non décomposables : la période d'amortissement des biens non décomposables est fondée sur la durée d'utilisation. Dans le cas de l'entité cette durée d'utilisation n'est pas notablement différente de la durée d'usage retenue antérieurement à l'application du règlement CRC 2002-10.

Amortissements des biens décomposables : la période d'amortissement des biens décomposables est fondée sur la durée d'utilisation. Le composant structure est amorti fiscalement sur la durée d'usage plus courte ; méthode conduisant à la constatation d'un amortissement dérogatoire.

Durée d'amortissement : les amortissements pour dépréciation sont calculés principalement suivant le mode linéaire, exceptionnellement en dégressif pour certains matériels industriels, informatiques ou autres sur la base de durées d'utilisation suivante :

Terrains	Non amorti
Agencements Terrains	10 ans
Constructions et Agencements	De 10 à 20 ans
Matériel & outillage	De 5 à 10 ans
Agencements divers	De 5 à 10 ans
Matériel de transport	De 3 à 8 ans
Matériel de bureau et informatique	De 3 à 8 ans

Composants de 2ème catégorie/provision pour grosses réparation : Quant ils peuvent être identifiés et évalués, ils font l'objet d'une provision pour grosses réparations.

Reprises exceptionnelles d'amortissements

L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle d'amortissements à l'exception éventuelle des reprises d'amortissements dérogatoires.

Location financement : Crédit-Bail & Location Financière

Etat exprimé en euros		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	30/09/2017
VALEUR D'ORIGINE				154 016		154 016
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice			2 567		2 567
	TOTAL			2 567		2 567
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs					
	Redevances Exercice			7 896		7 896
	TOTAL			7 896		7 896
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus			31 585		31 585
	entre 1 et 5 ans			118 442		118 442
	à plus de 5 ans					
	TOTAL			150 027		150 027
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans			1 506		1 506
	à plus de 5 ans					
	TOTAL			1 506		1 506
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE				2 632		2 632

Seules les informations les plus significatives sont communiquées.

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/09/2017
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	157 099		58 268	98 831
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts	306 806		3 769	303 037
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		463 905		62 037	401 868
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	244 945	(244 945)		
		10 533	246 581		257 114
	Sur stocks et en-cours	4 459	59 267	4 459	59 267
	Sur comptes clients	5 784	784	5 784	784
	Autres	13 000	1 600		14 600
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	278 721	63 287	10 243	331 765
TOTAL GENERAL		742 626	63 287	72 280	733 634
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			61 651 1 636	58 395 13 884	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

En application du règlement ANC 2016-06, le mali technique a été affecté à l'actif y afférent, savoir des titres de participations. La dépréciation relative à cet actif a été reclassée pareillement.

Provisions du mali technique

Etat exprimé en euros

Provisions
début
d'exercice

Mouvements de l'exercice

Dotations

Diminutions

Provisions
au
30/09/2017

INCORPORELLES	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Droit au bail				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Agencements et aménagements de terrains				
	Constructions sur sol propre				
	Constructions sur sol d'autrui				
	Constructions - instal. agencet aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, informatique et mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence				
	Autres participations		244 945		244 945
	Autres titres immobilisés				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES		244 945		244 945
TOTAL MALI TECHNIQUE SUR IMMOBILISATIONS			244 945		244 945
ACTIF CIRCULANT	Stocks - Matières premières, approvisionnements				
	Stocks - En-cours de production de biens				
	Stocks - En-cours de production de services				
	Stocks - Produits intermédiaires et finis				
	Stocks - Marchandises				
	Créances clients				
	Autres créances				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités				
	TOTAL ACTIF CIRCULANT				
TOTAL MALI TECHNIQUE			244 945		244 945

Provisions pour risques, Provisions réglementées

Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise.

En application du règlement ANC 2014-03, toute obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, fait l'objet d'une provision estimée avec une fiabilité suffisante.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées contiennent principalement les amortissements dérogatoires issus de la différence entre les amortissements admis au plan fiscal et ceux résultant de la dépréciation des immobilisations liés à la consommation de leurs avantages économiques.

La contrepartie des amortissements dérogatoires est inscrite en charges et produits exceptionnels.

Passif éventuel

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'entité n'est pas soumise à des passifs éventuels significatifs.

Stocks et En-cours

Etat exprimé en euros	Brut au 30/09/2017	Dépréciations	Net au 30/09/2017	Net au 30/09/2016
Matières premières, approvisionnements	22 687		22 687	28 792
En cours de production - Biens				
En cours de production - Services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	5 036 679	59 267	4 977 412	4 794 294

Stocks

Les marchandises et autres approvisionnements sont valorisés à leur coût d'acquisition, en ce déduit les remises, rabais et ristournes.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les pertes et les gaspillages sont exclus des coûts.

Les coûts financiers sont exclus de la valorisation des stocks.

Le prix et les perspectives de vente sont pris en considération pour juger des éventuelles dépréciations des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances

Etat exprimé en euros	30/09/2017	1 an au plus	plus d'1 an
Actif Immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	34 161		34 161
Autres immobilisations financières	1 221 740	38 660	1 183 080
Actif Circulant			
Clients douteux ou litigieux	876	876	
Autres créances clients	55 266	55 266	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	869	869	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	184 801	184 801	
Taxes sur la valeur ajoutée	113 067	113 067	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers	164 052	164 052	
Groupe et associés	1 530 465	1 530 465	
Débiteurs divers	1 228 279	1 228 279	
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avances	154 539	154 539	
TOTAL DES CREANCES	4 688 117	3 470 876	1 217 241

Les créances "Groupe & associés" représentent essentiellement diverses avances consenties à des sociétés du groupe dont la SOCIETE DE DISTRIBUTION ARESIENNE est la société mère. Elles sont le résultat d'une convention de trésorerie au sein du groupe. Elles sont considérées comme étant à court terme.

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Le cas échéant, ces créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les sommes restant à percevoir au titre des ristournes sont évaluées au terme d'une centralisation, sur les systèmes de gestion de la société, des opérations par fournisseurs selon les différents articles, gammes de produits et accords négociés.

Dépréciations

Etat exprimé en euros

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/09/2017
Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	244 945	(244 945)		
	10 533	246 581		257 114
Sur stocks et en-cours	4 459	59 267	4 459	59 267
Sur comptes clients	5 784	784	5 784	784
Autres	13 000	1 600		14 600
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	278 721	63 287	10 243	331 765

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur réelle une provision est constituée du montant de la différence.

Concernant les fonds de commerce, une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères de rentabilité.

Immobilisations corporelles

Lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur, les actifs, éventuellement regroupés en fonction de leur affectation, font l'objet d'un test de dépréciation pour comparer leur valeur nette comptable à la valeur actuelle. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. Si tel est le cas, la base amortissable est réduite à due concurrence modifiant de manière prospective le plan d'amortissement.

Immobilisations financières

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères d'appréciation, tel que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir.

Stocks et en-cours

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le cas échéant, elles ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Dettes

Etat exprimé en euros

	30/09/2017	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes Financières				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	129 261	129 261		
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine	3 494 576	1 218 340	2 182 726	93 510
Emprunts et dettes financières divers				
Groupe et associés	690 915	690 915		
Dettes d'Exploitation				
Fournisseurs et comptes rattachés	4 113 689	4 113 689		
Personnel et comptes rattachés	1 202 118	1 202 118		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	682 710	682 710		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	85 973	85 973		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	148 383	148 383		
Autres dettes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	102 328	102 328		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	10 649 954	8 373 718	2 182 726	93 510

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'actualisation.

Etat exprimé en euros

Charges à Payer

<u>Dettes Financières</u>	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emp. dettes ets de crédit	311
Emprunts et dettes financières divers	10 336
<u>Dettes d'Exploitation</u>	
Fournisseurs et comptes rattachés	650 320
Dettes fiscales et sociales	1 797 592
<u>Autres dettes</u>	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
	2 458 560

Produits à recevoir

<u>Actif Immobilisé</u>	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	1 841
<u>Actif Circulant</u>	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	803 990
	805 830

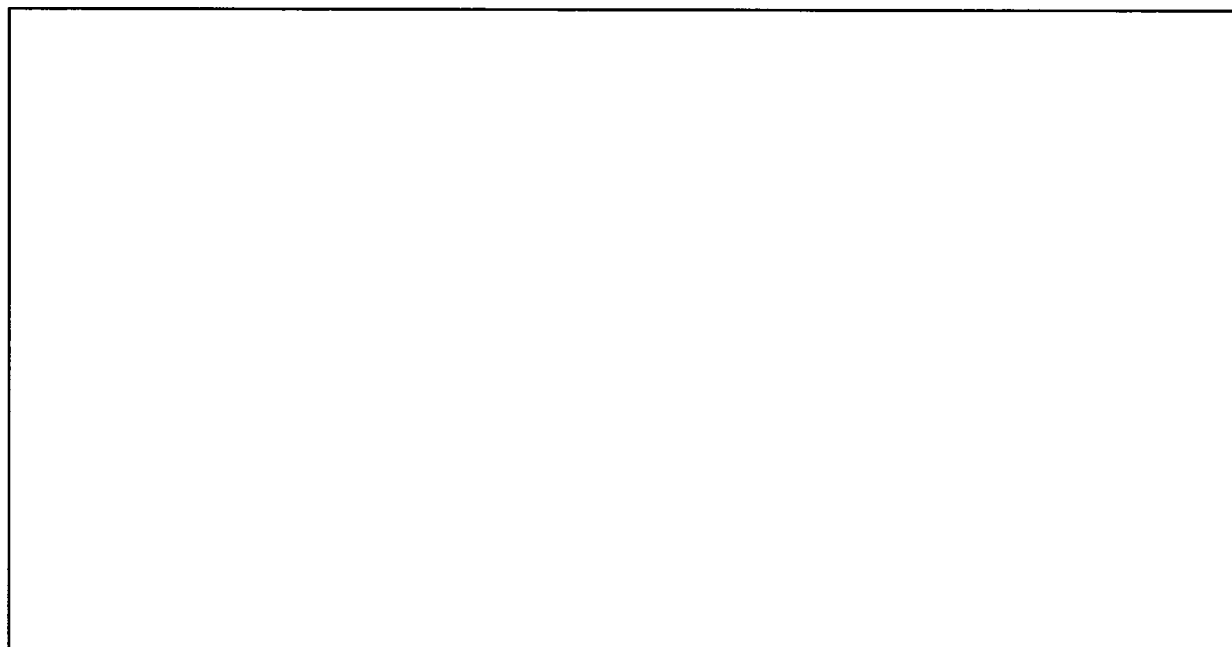
Charges et Produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION	154 539	
Charges et Produits FINANCIERS		
Charges et Produits EXCEPTIONNELS		
	154 539	

ANNEXE - Élément 6.17

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en euros	France	Export	Total
Ventes de marchandises	39 387 540		39 387 540
Production vendue de biens	4 010 369		4 010 369
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	699 059		699 059
TOTAL	44 096 968		44 096 968



Etat exprimé en euros

Frais accessoires d'achats
lorsqu'ils n'ont pas été enregistrés dans les comptes de charges par nature

	Ex. N	Ex. N-1
Achats de Marchandises	176 233	188 542
Achats de Matières et autres Approvisionnements	11 836	13 854

--

ANNEXE - Elément supplémentaire

Transferts de charges

Etat exprimé en euros

30/09/2017

Sur charges externes	9 443
Sur charges de personnel	86 781
TOTAL	96 224

Résultat exceptionnel

<u>Nature</u>	<u>Charges</u> <u>Exceptionnelles</u>	<u>Produits</u> <u>Exceptionnels</u>
Cession immobilisations : VNC / Pdt de cession	155 968	155 617
Dotations et reprises s/ provisions non déductibles		3 769
Litiges : charges / reprise sur provision	10 115	10 115
Pénalités / Dégrevements d'impôts		6 066
Autres régularisations	539	112

Impôts sur les Bénéfices

L'entité est soumise à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun.

Les impositions comptabilisées le sont sous le régime de l'impôt exigible.

Aucune imposition différée, tant active que passive, n'est comptabilisée.

L'entité ne dispose d'aucune créance fiscale de report en arrière des déficits

L'entité est la société tête d'un groupe de sociétés ayant souscrit au régime d'intégration fiscale prévu aux articles 223A et suivants du CGI.

Le poste impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés, calculée dans les conditions de droit commun, sous déduction :

- . réduction d'impôt au titre du mécénat
- . les effets de l'intégration fiscale en sa qualité de société mère intégrante.

ANNEXE - Élément 6.18

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en euros	30/09/2017	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		2 524 579	759 662	1 764 917
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)		(411 673)	(123 010)	(288 663)
RESULTAT COMPTABLE		2 112 906	636 652	1 476 254

(1) après retraitements fiscaux.

Le crédit d'impôt compétitivité et emploi, le crédit d'impôt apprentissage et de la réduction d'impôt mécénat sont affectés au résultat courant.

ANNEXE - Elément 11

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Etat exprimé en euros

30/09/2017

ACCROISSEMENTS	Provisions réglementées	
	Autres	
ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		

ALLEGEMENTS	Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
	Organic	31 745
	Tascom	176 106
	Participation des salariés	218 167
	Autres	
ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		426 018

Sont communiquées les bases fiscales significatives qui conduiront soit à un accroissement soit à une réduction de la dette future d'impôt.

ANNEXE - Elément 12

Rémunérations des Dirigeants

Etat exprimé en euros

30/09/2017

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

ANNEXE - Elément 13

Effectif moyen

		30/09/2017	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		13	
	Professions intermédiaires		15	
	Employés		158	
	Ouvriers			
	TOTAL		186	

Engagements envers le Personnel

Participation et Intéressement des Salariés

Sous cette rubrique, figurent les sommes attribuées aux salariés au titre de :

La participation des salariés pour 220 505 €

L'intéressement des salariés pour 200 225 €

Engagement de retraite & avantages similaires

Les engagements évalués comme décrits ci-dessous sont de 188 305 €

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en tenant compte des salaires projetés en fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses	Exercice	Exercice Précédent
Taux de croissance des salaires	1%	1%
Taux d'actualisation	1.5%	1.5%
Taux de rotation du personnel	1% / an constant	1% / an constant
Taux de charges sociales et fiscales	Entre 30% et 40% - Par catégorie	Entre 30% et 40% - Par catégorie
Age de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Initiative du départ	Salarié	Salarié
Table de mortalité	INSEE 2010-2012	INSEE 2010-2012
Méthode de calcul retenue	Rétrospective	Rétrospective

Conformément aux options comptables offertes par la réglementation en la matière, aucune provision n'a été constatée à ce titre dans les comptes de l'entreprise.

Engagements financiers

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Engagements donnés et reçus

Dans le cadre de sa participation au mouvement E.LECLERC, la société a donné sa garantie auprès de divers établissements de crédit pour des engagements souscrits par d'autres centres E.LECLERC.

La société a elle-même reçu la garantie d'autres centres E.LECLERC pour ses propres engagements financiers.
Ouverture de crédit non utilisée à la date de la clôture.

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros

	FIAS - MR X.CAUSSIMON				MR. X ROUSSEL			
	30/09/2017	30/09/2016	%	%	30/09/2017	30/09/2016	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	9 049	7 239	100,00	100,00	9 451	11 161	100,00	100,00
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	9 049	7 239	100,00	100,00	9 451	11 161	100,00	100,00
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	9 049	7 239	100,00	100,00	9 451	11 161	100,00	100,00

Informations diverses

Informations relatives aux parties liées - Anc 2014-03 - Art 832-16 / Art 833-16

Liste des transactions effectuées par la société avec des parties liées lorsque celles-ci présentent une importance significative et n'ont pas été conclues à des conditions normales de marché.

NEANT

Parties liées	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions conclues avec la partie liée	Autres informations